



Politique d'investissement Fonds YUL / 375 idées

Une initiative de la Jeune Chambre de commerce de Montréal

Version finale

Novembre 2019

MISSION

La mission du **Fonds YUL / 375 idées** est de soutenir, faire rayonner et encourager les jeunes entrepreneurs de la Ville de Montréal à se lancer ou à poursuivre leur projet d'affaires, tout en visant une augmentation de l'indice entrepreneurial à Montréal, 375 entrepreneurs seront financés par le Fonds 375 idées en 25 ans.

Le Fonds YUL / 375 idées est une initiative de la Jeune Chambre de commerce de Montréal (ci-après la « **JCCM** ») et est reconnu comme étant un projet socio-économique officiel du 375^e anniversaire de Montréal en partenariat avec Aéroports de Montréal (« **YUL** »).

OBJECTIFS

- Contribuer à la promotion, au rayonnement et au développement d'une culture entrepreneuriale concertée à Montréal (jumelage de financement participatif et de microfinancement);
- Offrir un levier financier aux initiatives innovantes des jeunes de la relève entrepreneuriale;
- Offrir un legs à la Ville de Montréal en soutenant à terme 375 jeunes entrepreneurs;

FONCTIONNEMENT

Afin d'accéder aux prêts du Fonds YUL / 375 idées, l'entrepreneur devra réussir une campagne de financement participatif sur la plateforme La Ruche d'un montant minimum de 7 500\$.

Si l'entrepreneur a déjà atteint 100% de son objectif via une campagne réalisée après le 1er septembre 2019 sur la Ruche, l'entrepreneur peut déposer sa demande de financement au Fonds YUL / 375 idées en remplissant le formulaire sur le site de la JCCM. Le comité analysera le dossier et confirmera ensuite si le projet obtient le prêt.

1. Campagne de financement participatif

Une fois le projet mûr et le plan de récompenses complété, l'entrepreneur peut alors déposer son projet sur la plateforme québécoise **La Ruche** afin de débiter sa campagne.

2. Formulaire du Fonds YUL / 375 idées

Une fois le projet déposé sur la plateforme La Ruche, l'entrepreneur doit ensuite remplir le **formulaire de demande de financement pour le Fonds sur le site web de la JCCM**. Assurez-vous de respecter toutes les conditions d'admissibilité du Fonds YUL / 375 idées avant de déposer votre demande de financement. Une seule demande par projet d'entreprise sera acceptée.

3. Processus de sélection

Lorsque les deux premières étapes (ci-haut) sont complétées, les demandes seront analysés par un comité composé de représentants des différents partenaires du Fonds YUL / 375 idées. Les projets

sélectionnés deviendront **candidats** au Fonds YUL / 375 idées et les projets seront alors déverrouillés et mis en ligne sur le site de La Ruche ou dans le cas que la campagne est complétée, le prêt sera versé suivant la signature du contrat de prêt.

4. Succès de votre campagne et obtention du prêt

Les candidats qui auront réussi leur campagne de financement à 100% et qui auront signé le contrat de prêt auront accès aux éléments suivants:

- Un **prêt de 7 500 \$**;
- Congé de remboursement du capital durant les 6 premiers mois;
- Remboursable en 18 mois (après le congé de remboursement);
- À partir du jour où PME MTL prend contact avec l'entrepreneur, suite à sa réussite de campagne de socio-financement, l'entrepreneur a 90 jours pour transmettre l'entier des pièces demandées dans le dossier de prêt et ainsi valider son accès son prêt;
- Taux d'intérêts de **2,95%**;
- **Accompagnement** tout au long du démarrage de votre entreprise auprès du Réseau PME MTL de votre territoire;
- Une **adhésion membre à la JCCM** gratuite d'une durée d'un an;
- Grande **visibilité** dans le réseau de chacun des partenaires (JCCM, PME MTL, YUL, La Ruche).

5. Remboursement

Une fois le prêt reçu, vous vous engagez à :

- Respecter les conditions de remboursements tel que stipulées dans le contrat de prêt signé avec PME MTL CENTRE-OUEST;
- Fournir des états financiers non audités au 12e mois et 24e mois suivant le versement du prêt.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉS

Pour obtenir un financement du Fonds YUL / 375 idées, vous devez remplir les conditions suivantes au moment de la demande.

Le projet d'affaires ou l'entreprise doit :

- Présenter une preuve que l'actionnariat est majoritairement détenu par une majorité d'actionnaires âgés entre 18 et 40 ans et une majorité de **citoyens canadiens**, de **résidents permanents** et/ou de **détenteurs du Certificat de sélection du Québec (CSQ)**.
- Avoir son siège social situé sur le territoire de la Ville de Montréal;
- Avoir atteint 100% de sa campagne de financement participatif (minimum de 7 500\$) sur la plateforme québécoise La Ruche après le 1er septembre 2019;
- Présenter un projet viable d'entreprise ou une entreprise en phase de démarrage existant depuis moins de 2 ans;
- Déposer un sommaire exécutif de votre plan d'affaires qui démontre un fort potentiel de viabilité et de rentabilité.

AIDE FINANCIÈRE

- L'aide financière prend la forme d'une contribution remboursable (prêt);
- L'aide financière est accordée pour un montant fixe de **7 500\$** ;
- L'aide financière ne présente aucun intérêt pendant les six (6) premiers mois du prêt grâce à un congé de remboursement;
- L'aide financière doit être remboursée au plus tard dans un délai de vingt-quatre (24) mois, soit en 18 versements mensuels suivant le congé de remboursement;
- Après une période de six (6) mois, un taux d'**intérêt annuel de 2.95%** sur le montant total de l'aide financière sera appliqué.

DÉPENSES ADMISSIBLES

- Les dépenses en capital telles que l'acquisition d'équipement, machinerie, logiciel, améliorations locatives et toute autre dépense de même nature ;
- les dépenses liées à la commercialisation des produits ou services de l'entreprise ;
- les besoins de fonds de roulement se rapportant strictement aux opérations de l'entreprise ;
- les honoraires professionnels liés à un projet ;
- les dépenses liées à une formation en lien avec le projet.

MODALITÉS ADMINISTRATIVES

Chaque demande fera l'objet d'une évaluation par le comité d'investissement (JCCM / La Ruche / PME MTL, etc.) établissant la qualification de l'entrepreneur et de son projet en regard des objectifs et exigences du Fonds YUL / 375 idées.

Chaque projet accepté fera l'objet d'un **contrat de prêt** entre PME MTL CENTRE-OUEST et l'entreprise, laquelle stipulera les termes et conditions régissant le versement de l'aide financière.

SECTEUR D'ACTIVITÉS

Le Fonds YUL / 375 idées est ouvert à tous les secteurs d'activité **à l'exception** :

- D'organisations ou projets à caractère sexuel dégradant, religieux ou politique ou dont les activités portent à controverse : agences de rencontre, jeux de guerre, tarot, astrologie, cours de croissance personnelle, boutique de prêts sur gages, etc. ;
- D'organisations ou projets dont les activités ont des effets néfastes sur l'environnement et la qualité de vie des quartiers ;
- D'organisations ou projets qui créent une distorsion de marché en favorisant trop de compétition.

TYPE DE PROJETS REFUSÉ

Les projets suivants ne sont pas admissibles au Fonds YUL / 375 idées et seront donc refusés:

- Projets à caractère sexuel, religieux ou politique;
- Projets de bars ou discothèques;

- Projets étudiants: stages et projets universitaires;
- Projets de recherche et développement;
- Demandes présentées une 2e fois;
- Projets où les entrepreneurs ne répondent pas aux critères d'admissibilité;
- Projets de travailleurs autonomes;
- Candidatures incomplètes.

RÉSUMÉ

Montant du prêt du Fonds YUL / 375 idées	7 500\$
Traitement des dossiers	1 seul dossier par entreprise
Taux d'intérêt annuel	2.95%
Congé de capital	6 mois sans intérêt
Amortissements/ Remboursement	2 ans (18 mois suivant les 6 premiers mois de congé)
Mise de fonds	Aucune
Cautionné par l'entrepreneur	Exigée
Remboursement anticipé	Aucune pénalité
Actionnaires majoritaires	18-40 ans Citoyens canadiens ou résidents permanents

Pour toute question, écrivez à info@jccm.org.